

# Parc national de la Vanoise

## Objectif 2.1.5 Préserver les qualités esthétiques et émotionnelles des ambiances paysagères et du bâti

### Contexte

La beauté des paysages est une dimension patrimoniale qui saisit le visiteur à son entrée dans le cœur du parc national. La Vanoise offre une variété d'ambiances paysagères qui se complètent avec harmonie, entre les faciès rudes de montagnes aux sommets rocheux, la rondeur éclatante des dômes de neige, la texture particulière des glaciers d'altitude en été ou des grands éboulis, les ambiances de nature sauvage des gorges, des landes ou des pelouses fleuries, l'ambiance sonore des ruisseaux, des torrents, ou la sonorité des troupeaux. Le pastoralisme très actif marque les paysages de son empreinte culturelle forte, notamment par ses bâtiments adaptés aux conditions du milieu. Cette diversité offre une source inépuisable d'observation, de découverte et d'émotions. Elle est propice à la contemplation et au ressourcement, individuel ou collectif.

La qualité de l'ambiance paysagère dépend du respect du caractère des lieux et peut être altérée par un aménagement ou une activité qui seront perçus comme incongrus. Il en va ainsi de certains vestiges d'activités, dont les traces seraient à résorber (reliquats de chantiers, installations obsolètes en ruines ou pour partie démontées, restes d'obus...).

### Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, relevant de missions fondamentales du parc national.

### Objectifs poursuivis

[...]

### Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>2.1.5.b</b> - Améliorer la qualité des abords des refuges et chalets	Assurer la maîtrise d'ouvrage sur les bâtiments en	Sensibiliser, conseiller, inciter et soutenir les restaurations	Propriétaires, exploitants, gestionnaires des bâtiments

# Parc national de la Vanoise

	propriété.		concernés
<b>2.1.5.c</b> - Résorber ou requalifier les « points noirs » paysagers	Recenser, mener les démarches auprès des propriétaires des terrains ou équipements concernés	Maîtrise d'ouvrage des travaux concernant les propriétés communales	Propriétaires des installations ou terrains concernés
<b>2.1.5.d</b> - Améliorer l'intégration paysagère ou requalifier certains sites remarquables, parkings et zones d'accueil du public et/ou bâtiments (exemples traversée du col de l'Iseran, plan de Bellecombe...)	Inciter et mener les démarches auprès des maîtres d'ouvrages Apporter conseil et soutien	Maîtrise d'ouvrage des travaux concernant les propriétés communales	Propriétaires, exploitants, gestionnaires concernés

Référence ID de l'article : #4212

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 15:32